

Commune de VILLAROGER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 1^{er} juillet 2020 à 19H00

Présents : BOULANGEAT Mégane, CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, COGEZ Frédéric, CREY Marlène, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Secrétaire de séance : VIVET-GROS Alexis

Le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant no 1 à la convention de mise à disposition précaire de pâturage relative à la location de la propriété communale située au lieu-dit « Les Iles », avec M. CRETIER Patrice abaissant le montant du loyer initialement fixé à 220 € à 180 € afin de prendre en compte la réduction de surface louée suite à l'aménagement de la voie verte.
- Approuve la convention de partenariat relative à la construction, mise en place et rétrocession d'une cabane héliportable de type TATOU, entre le Parc National de la Vanoise – la commune de VILLAROGER – M. Alexandre MAJOREL (éleveur) et INSAVALOR (concepteur). Cet équipement permettra d'apporter une réponse à la nécessité de logement sur place du berger. Autorise M. le Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme correspondante.
- Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation réalisée, approuve le marché BRUNO TP d'un montant de 92654.27 € pour la création de la piste pastorale du Gollet. Approuve la mission de maîtrise d'œuvre Alpes Conseils en Aménagement et Hydrologie (ACAH) pour un montant d'honoraires fixé à 9% du montant des travaux HT.
- Décide de maintenir la taxe d'affouage à 16€ pour l'année 2020 et désigne Jérôme CERISE- Jean-Christophe DUBOS et Mireille EMPRIN comme garants de la bonne exploitation des bois.
- Prend acte du rapport présenté par la Société ADS dans le cadre de la délégation des services publics des Arcs – remontées mécaniques et domaine skiable, pour l'exercice 2018/2019 et précise que ce rapport n'appelle pas d'observation de la part de la Commune de Villaroger.
- Prend acte du rapport présenté par la Société VEOLIA dans le cadre de la délégation du service public Eau Potable, pour l'exercice 2019 et précise que ce rapport n'appelle pas d'observation de la part de la Commune de Villaroger.
- Accepte de céder, à titre exceptionnel, à M. GIFFEY, dans le cadre de la création d'une ferme, deux parcelles situées au lieu-dit « Les Corbets » pour une superficie totale de 970m2 au prix de 1,53€/m2 selon les barèmes fixés par la commune et accompagne cette cession de la condition suivante : toute remise en cause ou abandon éventuels du projet vaudrait rétrocession à la commune de son bien initial. Les frais d'acte correspondants seront à la charge exclusive de M. GIFFEY.
- Après avoir entendu M. le Maire rappelé le projet de création d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent de Pissevieille proposé par Tignénergie et de la nécessité de réaliser un échange de terrains nécessaire à l'implantation du futur bâtiment, accepte de céder la parcelle cadastrée Section B n° 41 d'une superficie de 925m2 avec la parcelle cadastrée Section B n° 2009 d'une superficie de 747m2 appartenant aux héritiers de Mme SERVONNET Adeline, de M. SERVONNET Robert et de Mme SERVONNET Virginie et précise que cet échange sera réalisé sans soulte, les frais d'acte étant à la charge exclusive de la commune de Villaroger (M. DUBOS Jean-Christophe concerné a quitté la salle)
- Confirme la volonté de mener à terme le projet de régularisation et d'aménagement de la voirie desservant le secteur des Pravets, approuve l'engagement le moment venu d'une procédure d'enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire à l'encontre des propriétaires de parcelles restant à acquérir, demande l'avis préalable de France Domaines.
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels pour l'année scolaire 2020/2021 chargés d'assister l'institutrice à l'école de La Gurráz
- Accepte les conventions pour l'animation des temps d'activités scolaires et périscolaires à l'école de La Gurráz : Anglais – Informatique – Italien
- Accepte de louer l'appartement situé dans le bâtiment de la Mairie à l'institutrice de l'école de La Gurráz et fixe le montant du loyer à 150€ toutes charges comprises
- Accorde 400€ de crédits à la bibliothèque de La Gurráz pour l'acquisition de livres

- Décide d'engager la consultation des entreprises pour les marchés de déneigement du Secteur Gurrasz/Savine et Le Mas et autorise M. le Maire à lancer les procédures correspondantes
- Décide le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents qui ont assuré la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.
- Désigne les membres de la commission communale des impôts directs à transmettre aux services fiscaux
- Donne un accord de principe pour confier une mission d'accompagnement dans le choix de la procédure et de la consultation d'un maître d'œuvre à l'Agence AGATE dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente
- Souhaite obtenir des précisions avant de se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'Association Génération Mouvement « Les Marmottes » Villaroger/Sainte-Foy-Tarentaise
- Décide de créer une commission « Environnement et Patrimoine »
Membres : CREY Marlène - DUBOS Jean-Christophe – BOULANGEAT Mégane
La commission « Agriculture-Forêts-Nature » créée initialement devient commission « Agriculture-Forêts- membres : VIVET-GROS Alexis – CERISE Jérôme - EMPRIN Mireille

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 3 juillet 2020 à la porte de la Mairie.

A VILLAROGER le 3 juillet 2020

**Le secrétaire de séance
Alexis VIVET-GROS**

**Le Maire,
Alain EMPRIN**

